

**Auteur** Franziska BINER, Rainer STUDER et Martin LOETSCHER, CVPO  
**Objet** Défi hospitalier posé par le COVID-19: que peut-on améliorer pour faire face aux futures pandémies?  
**Date** 07/09/2020  
**Numéro** 2020.09.265

Les mesures prises pour protéger la santé de la population contre la pandémie de COVID-19 ont notamment entraîné des modifications dans l'exploitation des hôpitaux. Il a en effet fallu réduire l'exploitation hospitalière ordinaire au minimum afin d'éviter une contamination au sein même des établissements hospitaliers et d'assurer le maintien de capacités suffisantes pour traiter les personnes atteintes par le virus. La propagation de la pandémie a ainsi pu être endiguée, signe que les mesures étaient adéquates.

Ces mesures ont toutefois entraîné un report des interventions qui n'étaient pas d'une urgence absolue. En outre, la population a été priée de renoncer aux activités à risque afin d'éviter autant que possible les hospitalisations d'urgence, l'objectif étant de ne pas surcharger davantage les soins intensifs des hôpitaux et de réserver des lits pour les patients atteints du COVID-19. Traiter conjointement les malades souffrant du coronavirus et les autres patients sans provoquer de nouvelles contaminations s'est avéré une tâche complexe, nécessitant beaucoup d'efforts.

Une pandémie n'est pas planifiable. Or un hôpital public fonctionnant au quotidien a difficilement les capacités suffisantes pour maintenir son exploitation en cas d'épidémie ou de pandémie, en plus de sa charge de travail ordinaire. Les conséquences économiques sont elles aussi problématiques: les déficits sont difficiles à supporter en cas d'activité hospitalière restreinte. D'où la nécessité de prendre des mesures.

D'une manière générale, le gouvernement devrait s'inspirer de l'expérience des derniers mois pour élaborer une stratégie permettant de garantir qu'en cas de nouvelle crise, les hôpitaux soient à même d'assurer au mieux une activité hospitalière ordinaire même dans un contexte de pandémie.

## **Conclusion**

Afin de pouvoir mieux garantir un traitement adéquat aux personnes infectées et aux patients ordinaires lors de futures pandémies, le Conseil d'Etat est invité à chercher des solutions qui permettent d'isoler les patients contaminés des autres malades, sans devoir réduire au minimum les activités des hôpitaux publics. Le cas échéant, il s'agirait d'affecter davantage d'espaces existants au traitement des maladies pandémiques ou d'en créer de nouveaux. Le Conseil d'Etat est prié de s'occuper de cette problématique et de définir une stratégie permettant d'assumer conjointement la gestion des pandémies futures et une exploitation hospitalière dans des conditions aussi normales que possible.